

Versailles, le 7 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'une convention entre l'État, les représentants des forces de l'ordre et les représentants des bailleurs sociaux du département pour le renforcement de la sécurité et la tranquillité des résidents.

Mardi 7 décembre 2021, le directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Yvelines et les délégués départementaux de l'AORIF* pour les Yvelines ont signé une convention qui établit un plan d'actions visant à apporter les réponses adaptées à toutes situations mettant en cause la tranquillité et la sécurité publique sur le patrimoine des bailleurs sociaux.

Le droit de jouir d'un logement tranquille et sûr, dans lequel l'espace privé comme les parties communes permettent à chacun d'exercer pleinement ses libertés individuelles, et notamment sa liberté d'aller et venir, est fondamental. Il s'agit d'une dimension essentielle du vivre ensemble et de la sécurité du quotidien. L'enjeu est d'autant plus important s'agissant des populations les plus fragiles, qui se mobilisent pour leur insertion sociale, professionnelle et pour la réussite scolaire de leurs enfants.

Les dispositions de la convention s'appliqueront au parc social des Yvelines, afin de garantir la tranquillité et la sécurité des résidents, des personnels des bailleurs sociaux, mais aussi des tiers privés et intervenants institutionnels présents sur leurs emprises.

Cette convention vise également à fluidifier les échanges et les remontées d'informations par la constitution d'un réseau de correspondants et à faciliter les dépôts de plainte.

***A propos de : L'AORIF** - L'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'association professionnelle regroupant les organismes Hlm œuvrant en Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat (OPH, ESH, Coopératives d'Hlm et SACICAP). Des entreprises publiques locales (EPL) sont membres associés. 120 organismes de logement social adhèrent à l'AORIF. Ils gèrent 1,2 million de logements locatifs sociaux, soit 25 % des résidences principales d'Ile-de-France, et logent près de 3 millions de personnes.

Contact presse AORIF : Vincent Rougeot, responsable communication - 01 40 75 52 91 - v.rougeot@aorif.org

Contact presse Préfecture des Yvelines : pref-communication@yvelines.gouv.fr
06 75 32 67 28

